

FICHE D'INFORMATION SUR LA VACCINATION

Vaccin contre la polio : *Ce que vous devez savoir*

Many vaccine information statements are available in French and other languages. See www.immunize.org/vis

De nombreuses fiches d'information sur la vaccination sont disponibles en français et dans d'autres langues. Consultez www.immunize.org/vis

1. Pourquoi se faire vacciner ?

Le vaccin contre la polio peut prévenir la polio.

La polio (ou poliomyélite) est une maladie invalidante et mettant en jeu le pronostic vital causée par le virus de la polio, qui peut infecter la moelle épinière d'une personne, entraînant une paralysie.

La plupart des personnes infectées par le virus de la polio n'ont pas de symptômes, et beaucoup d'entre elles guérissent sans aucune complication. Certaines personnes auront mal à la gorge, de la fièvre, de la fatigue, des nausées, des maux de tête ou des maux d'estomac.

Un plus petit groupe de personnes développera des symptômes plus graves qui affectent le cerveau et la moelle épinière :

- Paresthésie (sensation de picotements dans les jambes),
- Méningite (infection des méninges de la moelle épinière et du cerveau), ou
- Paralysie (incapacité à bouger des parties du corps) ou faiblesse dans les bras, les jambes ou les deux.

La paralysie est le symptôme le plus grave associé à la polio, car elle peut entraîner une invalidité permanente et le décès.

Des améliorations de la paralysie des membres peuvent survenir, mais chez certaines personnes, de nouvelles douleurs et une faiblesse musculaires peuvent se développer 15 à 40 ans plus tard. C'est ce qu'on appelle le « syndrome post-polio ».

La polio a été éliminée des États-Unis, mais elle survient encore dans d'autres parties du monde. La meilleure façon de vous protéger et de protéger les habitants des États-Unis contre la polio est de maintenir une immunité élevée (protection) dans la population contre la polio grâce à la vaccination.

2. Vaccin contre la polio

Les enfants doivent généralement recevoir 4 doses de vaccin contre la polio à l'âge de 2 mois, 4 mois, 6 à 18 mois et 4 à 6 ans.

La plupart des **adultes** n'ont pas besoin de recevoir le vaccin contre la polio car ils ont déjà été vaccinés contre la polio dans leur enfance. Certains adultes présentent un risque accru et doivent envisager de se faire vacciner contre la polio, dont :

- les personnes voyageant dans certaines parties du monde ;
- le personnel de laboratoire susceptible de manipuler le virus de la polio ;
- les professionnels de santé qui traitent des patients susceptibles d'être atteints de polio ;
- les personnes non vaccinées dont les enfants recevront le vaccin oral contre la polio (par exemple, les adoptes ou réfugiés internationaux).

Le vaccin contre la polio peut être administré seul ou dans le cadre d'un vaccin combiné (un type de vaccin qui combine plus d'un vaccin en une seule injection).

Le vaccin contre la polio peut être administré en même temps que d'autres vaccins.

3. Discuter avec votre professionnel de santé

Indiquez à la personne administrant le vaccin si la personne recevant le vaccin :

- A fait une **réaction allergique après une précédente injection du vaccin contre la polio**, ou a des allergies graves mettant en jeu le pronostic vital

Dans certains cas, votre professionnel de santé peut décider de remettre la vaccination contre la polio à une prochaine visite.



**U.S. Department of
Health and Human Services**
Centers for Disease
Control and Prevention

Les personnes souffrant de maladies bénignes, comme un rhume, peuvent se faire vacciner. Les personnes modérément ou gravement malades doivent généralement attendre d'être guéries pour se faire vacciner contre la polio.

Il existe peu d'informations sur les risques de ce vaccin pour les personnes enceintes ou qui allaitent. Cependant, le vaccin contre la polio peut être administré si une personne enceinte présente un risque accru d'infection et nécessite une protection immédiate.

Votre professionnel de santé peut vous donner plus d'informations à ce sujet.

4. Risques de réaction au vaccin

- Une douleur associée à une rougeur ou un gonflement à l'endroit où l'injection est administrée peut survenir après la vaccination contre la polio.

Il arrive que des personnes s'évanouissent après des actes médicaux, y compris la vaccination. Informez le professionnel de santé si vous êtes pris(e) de vertiges ou si vous présentez des troubles de la vision ou des bourdonnements d'oreilles.

Comme avec tout médicament, il existe un très faible risque que le vaccin cause une réaction allergique grave, d'autres lésions graves, voire le décès.

5. Que faire en cas de problème grave ?

Une réaction allergique peut survenir après le départ de la personne vaccinée de la clinique. Si vous observez des signes de réaction allergique grave (urticaire, gonflement du visage et de la gorge, difficulté à respirer, accélération du rythme cardiaque, étourdissements ou faiblesse), appelez le **9-1-1** et amenez la personne à l'hôpital le plus proche.

Pour les autres signes qui vous inquiètent, appelez votre professionnel de santé.

Les réactions indésirables doivent être signalées dans le Vaccine Adverse Event Reporting System (VAERS)

(Système américain de notification des manifestations postvaccinales indésirables). Votre professionnel de santé effectuera généralement ce signalement ; vous pouvez aussi le faire vous-même. Consultez le site Internet du VAERS à l'adresse suivante www.vaers.hhs.gov ou appelez le **1-800-822-7967**.

Le VAERS est uniquement destiné à recevoir les signalements de réactions ; les membres du personnel du VAERS ne donnent pas d'avis médical.

6. Le Programme national d'indemnisation pour les préjudices causés par les vaccins

Le National Vaccine Injury Compensation Program (VICP) (Programme national d'indemnisation pour les préjudices causés par les vaccins) est un programme fédéral qui a été créé pour dédommager les personnes qui pourraient avoir subi un préjudice causé par certains vaccins. Les réclamations concernant une blessure présumée ou un décès dû à la vaccination doivent être déposées dans le délai imparti, qui peut être de seulement deux ans. Consultez le site Internet du VICP à l'adresse suivante www.hrsa.gov/vaccinecompensation ou appelez le **1-800-338-2382** pour en savoir plus sur le programme et apprendre à déposer une réclamation.

7. Pour en savoir davantage

- Parlez-en à votre médecin.
- Contactez le service de santé de votre ville ou de votre région.
- Consultez le site Internet de la Food and Drug Administration (FDA) pour obtenir les notices des vaccins et des informations supplémentaires à l'adresse suivante www.fda.gov/vaccines-blood-biologics/vaccines.
- Contactez les Centers for Disease Control and Prevention (CDC) (Centres américains pour le contrôle et la prévention des maladies) :
 - Appelez le **1-800-232-4636 (1-800-CDC-INFO)**, ou
 - Consultez le site Internet du CDC à l'adresse suivante www.cdc.gov/vaccines.

